



C I M A

CONFERENCE INTERAFRICAINNE
DES MARCHES D'ASSURANCES

DECISION N° 00012 /CIMA/PCMA/PCE/13

PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE VERIFICATION ADMINISTRATIVE
ET FINANCIERE DE L'INSTITUT INTERNATIONAL DES ASSURANCES (IIA).

LE CONSEIL DES MINISTRES,

Vu le Traité Instituant une Organisation Intégrée de l'Industrie des Assurances dans
les Etats Africains,

Vu les textes organiques de la CIMA et de l'IIA,

DECIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres de la Commission de Vérification Administrative
et Financière de l'Institut International des Assurances (IIA), pour une durée de
trois ans, les personnalités ci-après :

- ✓ Monsieur ASSIMBO REMBOUROU Jean Rémy, République Gabonaise ;
- ✓ Monsieur NCHARE Issofa, République du Cameroun ;
- ✓ Monsieur SY Mamadou, République du Mali.

Article 2 : La présente décision qui prend effet à compter du 1^{er} janvier 2014 sera
publiée au Bulletin Officiel de la CIMA.

Fait à Paris, le 02 octobre 2013

Pour le Conseil des Ministres
Le Président

Luc OYOUNI

